



DEMANDE D'ADHESION ET DEMANDE DE LICENCE

Saison sportive 2018 – 2019



Registration form with fields for name, address, date of birth, and a photo box. Includes checkboxes for gender and license type.

Personne(s) à joindre en cas d'accident : Nom Prénom : [] :

Merci de cocher 1 ou 2 cours que vous souhaitez suivre et de les classer par ordre de préférence dans les cases du bas.

Table with 9 columns for course selection: Discipline, Jour, Horaire, Salle, Responsable Section, Cases pour classement. Includes options for Roller Derby, Slalom, Trotinette, Roller Elite, Initiation, Freestyle, and Hockey.

(*) : Trotinette : Les sessions de trottinette se déroulent sous la responsabilité de parents volontaires. Si certains d'entre vous souhaitent se porter candidats, faites-le nous savoir.

- Pour une première demande d'inscription, joindre obligatoirement un certificat médical de non contre-indication à la pratique du roller et/ou de la trottinette (précisant, le cas échéant, « en compétition »).
➤ Pour tout renouvellement de licence, le certificat médical n'est pas obligatoire pendant 3 ans mais vous devez signer l'attestation ci-dessous.

Renouvellement d'adhésion uniquement : Attestation – Questionnaire de santé

Dans le cadre de ma demande de renouvellement de ma licence n° [] auprès de la FFRS, je soussigné (Nom-Prénom du licencié) [] atteste avoir rempli le Questionnaire de Santé QS Sport (situé en page 4 du dossier d'inscription).

Conformément aux dispositions de l'article D.231-1-4 du Code du Sport, je certifie avoir répondu NON à toutes les rubriques du questionnaire.

Date : []

Pour un licencié mineur,

Nom, Prénom du représentant légal : []

Signature du licencié :

Signature du représentant légal :

Signature box for the licensee

Signature box for the legal representative



Droit à l'image :

Je soussigné(e) (nom et prénom) :, autorise le club, la fédération ou ses organes déconcentrés (ligue ou comité départemental), à utiliser sur ses supports de communication, ma photo d'identité insérée sur la licence, à des fins exclusives de promotion de ses activités et à des fins non commerciales.

Je reconnais que cette cession de droit est effectuée à titre gratuit et valable pour la durée de la saison sportive en cours.

Date :

Signature du licencié (ou, s'il est mineur, de son représentant légal) :

Données personnelles

Les données à caractère personnel vous concernant sont indispensables à la gestion de votre licence par la FFRS. A défaut, votre demande de licence ou de renouvellement de licence ne pourra être prise en considération. Vous autorisez expressément la FFRS à traiter et conserver par informatique les données vous concernant. Vous disposez d'un droit d'accès, en application des art. 39 et suivants de la loi du 6 juillet 1978 modifiée, de rectification et de mise à jour des données vous concernant auprès du service « vie fédérale » de la FFRS ou sur votre espace licencié de la base de données Rolscanet. Ces informations sont destinées à la FFRS et peuvent être communiquées à des tiers.

Vous pouvez choisir la nature de ces informations :

- Mailing interne** (fédération, ligue, comité départemental et club) **Tout mailing** (fédéral et commercial) **Aucun mailing**

Je soussigné(e)

(*Adulte adhérent ou représentant légal du jeune*)

- Certifie avoir pris connaissance de l'offre d'extension de l'assurance de la FFRS,
- Décharge l'association SUN ride et la personne encadrant mon enfant mineur ou moi même majeur de toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel lors des déplacements, des entraînements et de toutes manifestations organisées par le club.
- Autorise cette même personne à prendre toutes décisions qui s'imposent au cas où mon enfant mineur serait victime d'un accident (hospitalisation, intervention chirurgicale, anesthésie, sortie d'hôpital).
- Accepte le prélèvement en vue des contrôles anti-dopage (prise de sang, prélèvement de cheveux, urines), sous la responsabilité d'un médecin mandaté par "Jeunesse et Sports".
- Certifie avoir pris connaissance du règlement du club, des limites de responsabilités et des consignes de sécurité du club pour la saison en cours et l'association SUN Ride de toutes responsabilités en cas de non respect.
- Autorise mon enfant mineur à participer aux sorties extérieures pratiquées dans le cadre des entraînements.
- Autorise mon enfant à venir et repartir seul du lieu d'entraînement.

UTILISATION DU VEHICULE PERSONNEL

- Dans le cas où j'utilise mon véhicule personnel pour transporter des adhérents à l'association, j'atteste que mon véhicule est :
 - ✓ Correctement assuré y compris pour les personnes transportées
 - ✓ Conforme aux normes actuelles sur la sécurité des véhicules (contrôle technique, etc...)

L'ADHERENT PRATIQUANT :

Date : _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

LE REPRESENTANT LEGAL :

Date : _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :



Assurances :

Je soussigné déclare avoir pris connaissance, par l'intermédiaire de mon club, des informations relatives à la notice d'assurance « dommages corporels » de base et des garanties complémentaires proposées par la FFRS (disponibles ci-jointes en pages 4 et 5, ainsi que sur le site www.ffroller.fr et dans l'espace licencié sur Rol'Skanet).

Garanties complémentaires (capital décès, capital invalidité et indemnité journalière) – Contrat n° 102 742 500

Je déclare :

- souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées par la FFRS et m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésion auprès de l'assureur (option 1 9 € ou option 2 15 €)
- ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées.

Date :

Signature du licencié (ou s'il est mineur de son représentant légal) :

ROLLER	Année de naissance	Licence + adhésion	
	De 2006 à 2011	55 €	
	De 2005 à 2000	70 €	
	Avant 2000	80 €	
	Déjà licencié (e) d'un autre club	Année de naissance	Adhésion
	Merci de fournir une copie de la licence.	2000 et après	35 €
		Avant 2000	45 €

TROTINETTE	Tarif unique
	60 €

Possibilité de régler en deux fois égales par chèques bancaires (libellés à l'ordre de **SUN RIDE**)

1 ^{er} débit prévu le mois d'inscription, soit en	
Montant :	N° de Chèque :
2 ^{ème} débit prévu le mois suivant, soit en	
Montant :	N° de Chèque :

Le dossier est à envoyer complet (pages 1 à 3) accompagné des pièces suivantes :

- **Photo d'identité**
- **Certificat médical pour :**
 - les nouveaux licenciés ou pour
 - les anciens licenciés ayant répondu par la négative à au moins une question du QS Sport
- **Chèque(s)**

à l'adresse : SUN Ride : 7 Rue Auguste Rodin 44570 Trignac.

SUN Ride tiendra un stand au forum des associations sportives « Faites du sport » qui se déroulera le samedi 8 et dimanche 9 septembre à la Plaine des sports (côté Sud de la Soucoupe). Vous pourrez profiter de cet événement pour y déposer votre dossier d'inscription.



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



NOTICE D'ASSURANCE (saison sportive 2018/2019)

Pour tous renseignements, contactez :
**Assurance MADER- MMA- Immeuble le Challenge- Bd de la République- BP 93004
17030 LA ROCHELLE- Cedex 1- France Tél : 05.46.41.20.22- email : ffrroller@mader.fr**

Ce document n'est qu'un résumé des contrats d'assurance visés ci-après. Il n'est par conséquent pas contractuel. Des notices d'informations sont téléchargeables sur le site Internet de la FFRS (www.ffroller.fr) et sur l'espace licencié de Rolskanet. Ce document n'engage pas la responsabilité de la MMA et de la FFRS au-delà des limites des contrats précités.

Le contrat souscrit par la FFRS n°101.625.000 lui permet :

- D'assurer sa Responsabilité Civile et celle de ses membres licenciés ;
- De proposer à ses membres licenciés différentes formules d'indemnisation des dommages corporels.

ACTIVITES ASSUREES

Les garanties s'appliquent au licencié :

- Lors de la pratique des disciplines gérées par la FFRS, notamment : patinage artistique, course (dont la spécialité roller derby), roller freestyle (dont les spécialités roller soccer et trotinette), skateboard (dont les spécialités descente et trike drift), rink hockey, roller hockey, randonnée.
- A des fins sportives pendant les compétitions officielles, de sélection ou amicales, entraînements, séances d'initiation, écoles, stages organisés par la fédération, la ligue, les comités départementaux ou les clubs ;
- A des fins privées 24 heures sur 24, l'assuré devant respecter les règles de circulation des piétons.
- Lors des réunions en relation avec les activités sportives et extra-sportives ;
- Au cours des missions, permanences nécessaires à l'organisation de manifestation sportive et extra-sportive ;
- Lors de la pratique d'autres sports, dans le cadre ou dans le prolongement des activités sportives garanties.

La garantie s'applique également au cours des trajets les plus directs effectués pour se rendre sur les lieux des activités ou manifestations officielles énoncées ci-dessus et pour en revenir, dans la mesure où le parcours n'a pas été interrompu ou détourné pour un motif dicté par l'intérêt personnel.

RESPONSABILITE CIVILE

Garanties - Prise en charge des conséquences pécuniaires résultant :

- Des dommages corporels : 10 000 000 € ;
- Des dommages matériels : 5 000 000 € ;
- Des dommages immatériels consécutifs à des dommages matériels et/ou corporels ;
- Engageant la Responsabilité Civile du licencié du fait d'un accident couvert à l'égard d'autrui conformément à la législation sur le sport en vigueur.

Garantie Protection Juridique (recours et défense pénale)

- L'assureur défend vos intérêts pénaux en cas de poursuite suite à un accident garanti pour un plafond de 15 000 €.
- L'assureur intervient en réparation d'un préjudice subi suite à un accident pour un plafond de 15 000 €.

Exclusions :

- Les dommages résultant d'une faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré(e) ;
- Les dommages résultant de disciplines sportives non autorisées par la FFRS ;
- Les dommages imputables à l'ivresse (taux d'alcool dans le sang > au taux légal en vigueur) ou à l'éthylisme de l'assuré(e) ;
- Les conséquences de la participation de l'assuré(e) à un pari, à une rixe (sauf légitime défense) ;
- Du non-respect de la loi 99-223 (protection des sportifs et lutte contre le dopage) ;
- Les conséquences de guerres, d'émeutes, d'attentats, de vandalisme ;
- La maladie ;
- Les conséquences d'une aggravation des états antérieurs suite à un sinistre ;
- Les accidents occasionnés par la pratique de toute activité nécessitant l'usage de véhicules terrestres à moteurs, bateaux, engins aériens ;
- Le suicide ou tentative de suicide de l'assuré ;
- Les accidents de la circulation résultant du non-respect des règles de circulation des piétons.

INDIVIDUELLE ACCIDENT (dommages corporels) : Garanties accordées aux titulaires d'une licence FFRS et avant souscrit la « Garantie de base- Individuelle Accidents (dommages corporels) ».

En cas de traitement nécessité à la suite d'un accident, MMA garantit en complément de la sécurité sociale et de tout organisme complémentaire le remboursement des frais :

- Médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques ;
- D'hospitalisation dans un hôpital public ou privé ou en clinique ;
- De cure thermale.

La garantie est étendue au remboursement du forfait journalier institué par l'article 4 de la loi 83/25 du 19 janvier 1983, (règlements forfaitaires à concurrence des frais réels) ;

- De prothèse dentaire 600 € par dent, maxi 5 dents
- D'optique et de lunetterie 300 € par monture, 200 € par verre ou lentille, montant de la garantie maximum 700 € ;
- De transport 153 €
- Frais supplémentaires de transport : 8€/jour. Cette indemnité est versée forfaitairement dès le 4^{ème} jour jusqu'au 365^{ème} jour ;
- Les frais pharmaceutiques prescrits médicalement et non remboursés par la sécurité sociale : 75 €
- Les frais de recherche et secours : 763 €
- Les frais de rapatriement : 763 €
- Les frais de reconversion, remise à niveau scolaire : 3 050 €
- En cas de décès :
 - D'un mineur : 3 050 €
 - D'un majeur : 7 500 € + 10 % par personne à charge fiscalement



DEMANDE D'ADHESION ET DEMANDE DE LICENCE

Saison sportive 2018 – 2019



- En cas d'invalidité permanente : le capital est versé dès lors que le taux fixé d'après le barème « concours médical » atteint 5 %. Il est appliqué au capital de base 25 000 €.

Contrôle médical : l'assuré doit se soumettre au contrôle des médecins mandatés par MMA sous peine d'être déchu de tout droit aux prestations.

Dommages aux équipements : Garanties accordées aux titulaires d'une licence FFRS et ayant souscrit la « Garantie de base- Individuelle Accidents (dommages corporels) ».

En cas de dommage corporel, médicalement constaté, subi lors de la pratique des activités assurées, la garantie est étendue aux dommages matériels subis par les équipements utilisés (casque, rollers et protections). Il sera fait application d'une vétusté de 20 % par an. Montant de garantie : 750 € - Franchise : 30 €.

ASSISTANCE RAPATRIEMENT (garanties souscrites auprès de MMA Assistance)- Garanties accordées aux titulaires d'une licence FFRS et ayant souscrit la « Garantie de base- Individuelle Accidents (dommages corporels) ».

Cette assistance rapatriement intervient en cas d'accident GRAVE, maladie grave ou décès, survenu à plus de 50 km de votre résidence habituelle et nécessitant, après avis d'une Autorité Médicale compétente, l'intervention d'un assistant spécialisé, lors ou à l'occasion de la pratique des activités assurées ci-dessus ou d'un déplacement organisé par la FFRS ou par ses structures affiliées dans le cadre des activités assurées. N° d'appel : 01 40 25 59 59

DECLARATION D'ACCIDENT – Obligations de l'assuré

Tout accident doit être déclaré dans les 5 jours à l'aide d'un formulaire téléchargeable sur le site Internet de la FFRS (www.ffroller.fr) et adressé à la MMA. Doivent être joints à cette déclaration d'accident tous les justificatifs qui seront utiles au règlement du dossier.

La déclaration d'accident doit être envoyée à : MMA - Service Prévoyance – 1 allée du Wacken – 67 000 STRASBOURG

Tél : 03 88 11 70 08 ou 03 88 11 70 21.

✂ -----

GARANTIES COMPLEMENTAIRES FACULTATIVES (contrat n°102.742.500)

Soucieuse de la protection des licenciés et consciente du devoir d'information que la loi fait peser sur elle, la FFRS a souscrit auprès de la MMA un contrat qui permet de bénéficier au-delà du régime de base attaché à la licence, des garanties complémentaires (invalidité permanente, décès, indemnités journalières). Le licencié désireux de souscrire une garantie optionnelle devra remplir le formulaire de souscription téléchargeable sur le site Internet de la FFRS (ou la demande d'adhésion figurant sur le présent document), et le renvoyer à Assurance MADER-MMA (Immeuble le Challenge- Bd de la République- BP 93004-17030 LA ROCHELLE- Cedex 1) en joignant un chèque à l'ordre de celle-ci correspondant à la cotisation de l'option choisie.

Les garanties ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Option 1 ⁽²⁾	<input type="checkbox"/> Option 2 ⁽²⁾	Le souscripteur : Nom : _____ Prénom : _____ Adresse : _____ Code Postal : _____ Ville : _____ N° de licence : _____ Date de souscription : _____
Indemnité journalière ⁽³⁾	15 € par jour	30 € par jour	
Prothèse dentaire Capital décès par majeur ⁽⁴⁾ Capital invalidité ⁽⁴⁾	Doublement du capital par dent et du plafond prévus dans la garantie de base 7 500 € 25 000 €		
Cotisation TTC (en vigueur jusqu'à la date d'expiration ci-dessous)	9 €	15 €	

1) Les garanties des options complètent les montants attribués d'office par le contrat de la fédération

2) Indiquer, en cochant la case, l'option choisie 1 ou 2

3) Franchise de 3 jours (non applicable pendant la durée d'hospitalisation). L'indemnité journalière est versée pendant 3 mois maximum.

4) Franchise atteinte 5 % identique au contrat fédéral.

Ce contrat prend effet au plus tôt le 1^{er} jour de la saison sportive concernée ou, en cours de saison le jour de la réception du chèque.

La garantie prend fin le 1^{er} juillet 2016. Toutefois, à défaut de renouvellement, la garantie est prolongée jusqu'au 30 septembre 2016. Une copie du bulletin sera renvoyée à l'assuré, validée par l'assureur.

Fait à : _____, le _____

Le souscripteur
Signature

Pour l'assureur
Signature